

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2013

<u>Présent-e-s :</u>	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-président
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Secrétaire du bureau
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	M.	Pierre	Barbey	BA	Conseiller
	Mme	Marcelline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général

Excusé-e-s : - . . . -

Procès-verbaliste : Mme Frédérique Barbe

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus
 MCG : Mouvement citoyens genevois

Mme T. Hoyos Bajrami, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 18 décembre 2012
- III. Prestation de serment
- IV. Election d'un(e) président(e) de la commission sociale
- V. Communications du Bureau du Conseil municipal
- VI. Communications du maire et des adjointes
- VII. Rapport des présidents de commissions
- VIII. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VIII.1. *P-D-1323 Crédit d'investissement complémentaire de CHF 110'000.- destiné à la rénovation et à la réhabilitation du bâtiment « Laiterie de Compesières »*
 - VIII.2. *Décision de l'AG de l'ACG du 7 novembre 2012 relative à la prise en charge par le FI du coût du changement du taux d'intérêt de la CAP*
- IX. Propositions individuelles, questions et divers
- X. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2012

M. Ch. Hottelier s'interroge sur la façon dont le rapport des présidents a été rédigé. Il souhaiterait, qu'à l'avenir et comme le stipule le règlement du Conseil municipal, que celui-ci soit retranscrit dans le détail.

➔ **Aucune autre modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2012 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III PRESTATION DE SERMENT

La présidente prie M. Jean-Claude Marchand et l'assemblée de bien vouloir se lever pendant qu'elle donne lecture de la formule consacrée, prévue à l'art. 2 du règlement du Conseil municipal et extraite de l'art. 8 (B 6-05) de la loi sur l'administration des communes :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge. De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

La présidente prend acte, sous les applaudissements de l'assemblée, du serment de M. Jean-Claude Marchand à qui elle souhaite une cordiale bienvenue. Elle l'informe que le tutoiement est la coutume au sein du Conseil municipal.

IV ÉLECTION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) DE LA COMMISSION SOCIALE

M. G. Rana Zolana, au nom du groupe Libéral, Radical et Plus, propose la candidature de M. Jean-Claude Marchand à la présidence de la commission sociale.

M. D. Fischer indique que le groupe DC et Entente n'a pas de candidat, néanmoins il souhaiterait que la candidature d'un membre actuel de la commission soit proposée. Il ajoute que le groupe soutiendra le candidat PLR+.

➔ **L'élection de M. J.-C. Marchand à la présidence de la commission sociale est approuvée par acclamations.**

M. J.-C. Marchand remercie l'assemblée pour la confiance accordée et indique qu'il fera son possible pour être à la hauteur de son illustre prédécesseur.

V COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Réception d'une invitation à participer au lancement officiel de la nouvelle discipline d'adresse sportive nommée « Golbi » qui se déroulera le vendredi 8 février prochain de 14h à 19h à Troinex. Pour information, le Golbi est un compromis entre le putting de golf, le billard et la pétanque française.

VI COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. État-civil

M. A. Walder fait part de la réception d'un courrier de M. Pierre Maudet indiquant que, suite au travail effectué par le groupe de réflexion du regroupement des arrondissements de l'état civil, s'il renonce à l'idée de la cantonalisation des offices de l'état civil, il n'accordera plus la moindre dérogation quant au taux d'activité minimum prévu par l'ordonnance fédérale sur l'état civil. En effet, pour qu'une personne puisse signer des actes d'état civil, le temps de travail qu'elle consacre à l'établissement de ces derniers doit être au minimum de 40%, ceci dans l'objectif de professionnaliser ces tâches et d'éviter les erreurs. Le courrier stipule également que si un arrondissement n'est plus en mesure de délivrer les prestations en faveur de la population aux jours et aux heures d'ouverture annoncés, comme cela est régulièrement le cas dans les petits arrondissements, le département, en qualité d'autorité de surveillance de l'état civil, se verra contraint de prendre des mesures conformément à la loi.

Concernant plus particulièrement l'état civil de Bardonnex, rattaché à l'arrondissement de Plan-les-Ouates, il se situe, en termes d'actes d'état civil, légèrement en dessous du seuil de 80%, ce qui signifie qu'il bénéficie actuellement d'une dérogation pour la deuxième signature. A terme, l'arrondissement de Plan-les-Ouates devra donc s'agrandir ou alors être rattaché à un autre arrondissement. Ce point sera discuté entre les différentes communes partenaires.

Pour terminer, **M. A. Walder** indique que la ressaisie des données dans le système fédéral « infostar » est complète. La responsable de l'arrondissement de Plan-les-Ouates a notamment confirmé que le contrôle final sera finalisé d'ici à fin 2013.

2. Plan de site de Compesières

La commune a reçu les prises de position, relatives au lieu d'implantation de la nouvelle école, des commissions cantonales rencontrées en fin d'année passée. **M. A. Walder** indique que la commission de l'urbanisme pense que le site de Charrot est intéressant, considère que le site de la commanderie s'avère peu approprié et ne cite aucunement l'emplacement de la salle communale. La commission des monuments, de la nature et des sites n'est pas favorable à la construction d'une école sur le site de la commanderie, trouve la variante « Charrot » intéressante et pourrait envisager l'extension du centre communal.

M. A. Walder transmettra ces différents éléments à la commission de l'aménagement lesquels feront également l'objet de la présentation publique qui a été fixée au 28 février prochain.

3. Association La Cordée

La commune de Bardonnex a été approchée par l'association La Cordée, organisatrice de camps de moyenne et haute montagne, auxquels beaucoup de jeunes et moins jeunes de la commune ont participé en qualité de colon, moniteur, cuisinier, etc. Cette association n'est pas reconnue comme institution pouvant bénéficier des subventions et du matériel Jeunesse et Sport à moins qu'elle ne soit soutenue par une commune. **M. A. Walder** indique que la commune de Bardonnex a accepté, dès 2013, d'épauler cette association afin de lui permettre de poursuivre ses activités.

4. Organe de révision

Le contrôle des comptes sera effectué cette année encore par la fiduciaire mandatée par la commune depuis une dizaine d'années. Il a été décidé de lancer un appel d'offre afin d'envisager un changement de mandataire. **M. A. Walder** précise qu'il s'agit d'une action habituelle qui vise à maintenir un contrôle acéré de l'organe de révision.

5. Marchés publics

Un mandat a été donné à un conseil juridique afin d'entamer une réflexion et préparer l'ouverture de marchés publics. Quatre procédures ont été élaborées ; elles seront peaufinées durant cette année pour entrer en vigueur en 2014.

6. Zone enclavée – modification de zone

La commune a reçu un projet de modification de zone pour la parcelle en triangle se trouvant au-delà de la douane de La Mûre, entre la route nationale française et la route d'Annecy. Actuellement en zone agricole et considérée comme zone enclavée, cette parcelle a fait l'objet d'une étude par le canton qui propose une modification de zone en 4B développement. La procédure consiste actuellement en une circulation de la proposition dans les différents services de l'État et par l'établissement d'un préavis de la commune concernée. **M. A. Walder** indique que l'Exécutif n'a pas de remarques particulières à formuler hormis de prêter une attention particulière à l'accessibilité à la parcelle. Cette modification fera l'objet, ultérieurement, d'un vote du Conseil municipal.

7. Paroisse protestante de Plan-les-Ouates

M. A. Walder informe que la commune de Bardonnex a reçu une lettre de remerciements de la paroisse protestante de Plan-les-Ouates pour son don de CHF 8'000.- destinés aux travaux de rénovation de son centre paroissial.

8. Caisse de compensation CAP

La Caisse de compensation CAP, à laquelle sont affiliés les employés de la commune, a travaillé ces dernières années à l'établissement de son statut juridique sous la forme d'une fondation de droit public. Parallèlement, au vu des changements de la loi fédérale entrée en vigueur en janvier 2012, un nouveau plan de prévoyance doit être mis en place d'ici la fin cette année. En raison de l'augmentation de la durée de vie, on remarque un accroissement certain du nombre de retraités par rapport aux personnes actives. Il existe dès lors un souci à terme de financement sachant que les caisses de compensation devront avoir une couverture de 80% des engagements aussi bien auprès des retraités que des actifs. Ce sujet a été traité par la commission des finances et les documents nécessaires seront prochainement remis aux membres du Conseil municipal, une prise de position de sa part étant attendue au plus tard le 31 mars prochain.

9. Plan pluriannuel

Au vu de l'avancement du plan de site de Compesières, la mairie travaille à l'établissement d'un phasage de travaux et d'un plan pluriannuel, l'objectif étant de vérifier la compatibilité des finances de la commune avec ses ambitions. Bien qu'à ce jour sans endettement, elle va au devant de gros travaux : réalisation d'une école, transformation de la ferme et échange des biens curiaux qui impliquera la rénovation d'un bâtiment et le rafraîchissement de l'appartement de la cure pour l'installation de l'administration.

10. Associations communales – stockage

La mairie a été interpellée à plusieurs reprises par des associations communales qui manquent de place pour le stockage de leur matériel. A titre précaire, **M. A. Walder** indique que des casiers en bois situés dans la ferme seront mis à leur disposition. Déjà utilisés à cet effet, ils avaient été abandonnés suite à du vandalisme et des vols. Ils seront remis en état et la clé d'accès conservée à la mairie. Il sera recommandé aux associations de ne pas laisser d'objets de valeur.

11. Bâtiment artisanal

Après réception d'offres reçues non satisfaisantes, la mairie envisage de construire le bâtiment artisanal à son compte plutôt que d'accorder un droit de superficie. Considérant le nombre de demandes de locaux, la commune ne devrait pas avoir de difficulté à louer les différents espaces. De plus, l'opération sera plus intéressante si le bâtiment est géré et construit par la commune.

12. Cartes journalières CFF

En 2011, la commune avait réalisé un bénéfice de CHF 3'780.- par la vente des cartes journalières CFF. Bien qu'elle ait vendu un plus grand nombre de cartes en 2012, le tarif des abonnements ayant augmenté, **M. A. Walder** indique que le compte 2012 clôt avec un déficit de CHF 1'280.-. Dénotant que 25% des tickets restent invendus, il remercie les membres du Conseil municipal de ne pas hésiter à parler de cette opportunité de voyager à un tarif compétitif à leur entourage.

13. Vandalisme

Mme B. Guex-Crosier indique qu'il y a eu du vandalisme durant les fêtes de fin d'année ; des dégâts ont pu être constatés au hangar, au bâtiment du stade de football et au bus scolaire. Une plainte contre X a été déposée.

14. Repas des aînés

Mme B. Guex-Crosier remercie les membres du Conseil municipal pour leur présence et leur travail lors du repas des aînés.

15. Salle polyvalente

Le sol de la salle polyvalente sera changé et les travaux commenceront le 4 février prochain. Bien que la couleur n'ait pas encore été arrêtée, le revêtement sera de même qualité puisqu'il convient particulièrement aux activités rythmiques de l'école.

16. Commanderie – volets

Mme B. Guex-Crosier rassure les membres du Conseil municipal qui auraient remarqué la disparition des volets de la commanderie ; ceux-ci n'ont pas été dérobés, ils sont simplement en rénovation.

17. Marchés publics

Mme H. Schneuwly souhaite compléter la communication faite précédemment par M. le maire. Le dossier le plus avancé concerne l'appel d'offre relatif au transport et à la collecte des déchets. La mairie va travailler sur un cahier des charges, sur le descriptif des prestations et offres financières. Les critères d'adjudication restent encore à déterminer tout comme le choix du comité d'évaluation.

18. Stationnement à Croix-de-Rozon

L'entreprise Trafitec procède actuellement au comptage et au pointage des places de stationnement à Croix-de-Rozon. Si des remarques et craintes sont émises au sujet d'individus relevant des numéros de plaques d'immatriculation ou prenant des photographies de véhicules, ces personnes pourront être rassurées car il s'agit d'un mandat donné par la mairie. Une brève à ce sujet paraîtra dans le prochain Bard'aujourd'hui.

19. Déchets – statistiques

Avant que la commission EDD ne les examine plus attentivement, **Mme H. Schneuwly** donne quelques chiffres relatifs à l'évolution des collectes des déchets en 2012 : verre -2.5%, papier -2.8%, PET -8.8%, Compost +7.1%, déchets incinérés -0.04%. Elle relève que si la commune ne diffuse pas des informations ciblées ou si elle ne développe pas ses infrastructures, le tri des déchets a malheureusement tendance à régresser.

20. Routes communales

Mme H. Schneuwly a pu constater quelques dégâts sur les routes et chemins communaux, notamment au chemin Verbant, au chemin des Chouettes et sur la route de Foliaz. Si des membres du Conseil municipal devaient remarquer des dégradations, elle les remercie de bien vouloir lui en faire part afin qu'elle puisse demander des devis avant le printemps.

VII RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski, président, indique que la commission a essentiellement suivi l'évolution du dossier du plan de site de Compesières.

Commission des bâtiments et écoles :

Mme M. Devins indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- parlé des travaux d'isolation du bâtiment du stade Alfred-Comoli,
- discuté de la pose d'un nouveau revêtement de sol à la salle polyvalente,
- débattu du crédit d'investissement complémentaire destiné à la rénovation du bâtiment de la laiterie de Compsières.

Commission environnement et développement durable :

M. D. Fischer indique que la commission :

- a traité le dossier relatif aux déchetteries enterrées,
- a légèrement progressé dans le dossier relatif à l'Agenda 21.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. B. Boymond indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- abordé l'accessibilité aux pistes cyclables de la commune par les vélos et les piétons,
- discuté, suite au vote des crédits d'étude, des zones de parking des villages de Landecy et de Charrot,
- remis à l'an prochain le test du produit « Grip Ice Bio », le fournisseur n'ayant pu livrer à temps.

Commission sociale et culture :

En raison du changement de présidence, **Mme B. Guex-Crosier** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- discuté de l'organisation du repas des aînés,
- pris note de communications diverses.

Commission des finances :

Mme T. Hoyos Bajrami indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- débattu et parlé des conséquences et effets pour la commune des modifications apportées à la caisse de compensation (CAP).

VIII PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1323 Crédit d'investissement complémentaire de CHF 110'000.- destiné à la rénovation et à la réhabilitation du bâtiment « Laiterie de Compsières »

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière la présidente cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, se référant à l'exposé des motifs, relève quelques points qui ont amené au vote de ce crédit complémentaire d'investissement. Dès les premiers travaux, des traces d'incendie ont été découvertes dans le bâtiment ce qui a fragilisé les poutres ; celles-ci devront donc être solidifiées. La fosse septique n'a pas été reliée au système de mise en séparatif lors de la construction des pavillons scolaires en 2010 ; ces travaux sont à réaliser, tout comme un drainage périphérique, afin d'assainir le bâtiment. Afin de sécuriser l'accès au hangar et à la laiterie, l'éclairage extérieur a été revu et amélioré. Enfin, du mobilier et des meubles de rangement devront être acquis pour l'aménagement de la salle du rez-de-chaussée et de celle du 1^{er} étage destinée à la tenue de séances des associations communales.

Mme B. Guex-Crosier ajoute que le premier crédit, voté en 2011, était basé sur le devis établi par notre mandataire ; à cette époque, la commune ne bénéficiait pas encore des services d'une technicienne communale apte à valider les montants. Lors de la présentation du crédit d'investissement complémentaire en séance de la commission des bâtiments, quelques questions ont été posées, notamment liées à la pente abrupte et à l'étroitesse de l'escalier. Lors de la délivrance de l'autorisation de construire par le Canton, cet état de fait a été soulevé et la capacité de la salle a été limitée en conséquence. HAU, l'association qui a traité des problèmes de mobilité sur la commune, a également donné son préavis et accepté que la salle du 1^{er} étage ne puisse être accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle ajoute qu'il serait probablement difficile de modifier la structure de l'escalier sans que *Patrimoine suisse* ne fasse objection à la transformation puisqu'il s'est déjà opposé à l'installation d'un *velux*. La commission a également demandé s'il serait possible d'installer un plancher en bois plutôt qu'une dalle en béton ; Mme B. Guex-Crosier répond par l'affirmative en signifiant que cela n'impliquerait pas de plus-value.

M. A. Walder ajoute que l'étage étant mansardé, il a été demandé à ce que le plancher supérieur soit abaissé afin de gagner quelques centimètres tout en restant attentif à la hauteur du plafond et des fenêtres du rez-de-chaussée.

M. G. Sauty rappelle qu'il avait demandé, en commission des bâtiments, que la technicienne communale fasse le tour du bâtiment afin de ne pas avoir de nouvelles mauvaises surprises. D'autre part, au vu des difficultés rencontrées actuellement avec la première estimation des travaux liés à la réhabilitation du bâtiment, il souhaite que la commune ne fasse plus appel aux services du mandataire qui l'avait réalisée. Pour terminer, il relève que le montant de CHF 32'000.- pour l'achat du mobilier lui paraît excessif.

Mme B. Guex-Crosier précise que le montant de CHF 32'000.- ne concerne pas que l'achat du mobilier ; il englobe notamment la mise en passe et l'installation d'extincteur. Elle ajoute que la technicienne a, comme demandé, fait le tour du bâtiment et n'a pas relevé de travaux supplémentaires à effectuer.

M. Ch. Hottelier a appris qu'un maréchal-ferrant avait exercé son activité dans ce bâtiment. Il se demande si l'incendie ne serait pas une conséquence de cette dernière.

M. A. Walder répond que le maréchal-ferrant travaillait avec une cheminée en tête du bâtiment, côté sud, alors que les traces de l'incendie se situent à l'opposé, côté nord.

M. P. Barbey remercie Mme B. Guex-Crosier de s'être renseignée sur les possibilités de refaire ou de maintenir un plancher en bois. Cette solution lui est préférable, notamment pour des questions de développement durable. Quant à l'escalier, il maintient sa non-conformité ; selon lui, l'ajout d'une main courante sécurisant la descente reste insuffisant.

Certes, l'escalier n'est plus aux normes mais, s'agissant d'une structure extérieure au bâtiment, le seul moyen de réduire sa pente est de le faire déborder du bâtiment. L'association HAU qui a été très attentive aux travaux prévus pour cette rénovation, s'est assurée que toutes les possibilités avaient été étudiées pour rendre l'accès possible aux personnes à mobilité réduite et a, en quelque sorte déclaré forfait pour un accès à l'étage, une intervention n'étant pas imaginable.

Ceci est malheureusement le lot des anciennes maisons qui ne peuvent pas forcément être mises aux normes actuelles.

Avec le recul, **M. A. Walder** pense que la mairie n'aurait peut-être pas dû faire voter le crédit si rapidement, soit pendant la procédure d'autorisation et donc avant que les exigences relatives à l'isolation du bâtiment ne soient connues. Si toutes les précautions avaient été prises au départ, et malgré l'inattention de notre mandataire, il est probable que nous serions arrivés au même montant qu'à ce jour. Si toutefois le crédit ne devait pas être voté ce soir, les travaux se limiteront à des sanitaires et un local au rez-de-chaussée ; le bâtiment ne sera probablement pas chauffé et simplement maintenu hors gel. Ceci serait dommage car la bâtisse en vaut la peine et ces travaux marquent le début du « nettoyage » du site de Compesières.

La commission ayant préavisé favorablement le projet de délibération, **M. O. Sauty** demande que cette mention figure dans les considérants. D'autre part, le montant total des travaux s'élevant à CHF 460'000.-, n'est-on pas soumis aux AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) ?

Mme B. Guex-Crosier l'informe qu'aucun des montants n'est soumis aux AIMP. Elle ajoute que le préavis favorable de la commission ne figure pas dans les considérants car la commission s'est réunie ultérieurement à la séance du bureau du Conseil municipal.

M. P. Barbey aimerait savoir si le plancher en bois va être gardé ou refait et ce qui va être entrepris pour l'escalier.

S'il s'agit de la volonté du Conseil municipal, **Mme B. Guex-Crosier** n'est pas opposée au maintien d'un plancher en bois intermédiaire, même si celui-ci n'est pas visible. Quant à l'escalier, elle ne trouve pas judicieux de le modifier afin d'éviter le dépôt d'un complément d'autorisation de construire et un surcoût probablement très important.

M. P. Barbey souhaite le maintien d'un plancher en bois, non pour des raisons d'esthétisme, mais dans une perspective de développement durable.

M. J.-C. Marchand demande si le bâtiment est inscrit à l'inventaire.

M. A. Walder l'informe que le seul bâtiment qui figure à l'inventaire ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en Suisse) est la commanderie, la ferme n'étant même pas citée.

➔ **La présidente soumet au vote l'installation d'un plancher en bois ; cette proposition est acceptée par 15 voix pour, 1 voix contre.**

M. N. Dewaele demande dans quelle mesure la responsabilité de la commune est engagée si elle maintient un escalier ne répondant pas aux normes de sécurité.

Les travaux tels que prévus sont autorisés. **M. A. Walder** précise que la responsabilité d'un propriétaire est toujours engagée; celle-ci ne sera pas aggravée en raison du maintien d'un escalier raide muni de petites marches.

Il est clair que la responsabilité du propriétaire après travaux ne sera pas supérieure à ce qu'elle est actuellement. Néanmoins, si un accident devait se produire, ce que **M. P. Barbey** ne souhaite pas, la définition de l'attribution de la responsabilité dépendrait de multiples facteurs. Dans le cas présent, s'agissant de la rénovation d'un bâtiment public, il pense surtout à une responsabilité morale.

- ➔ **La présidente soumet au vote la modification de l'escalier ; cette proposition est refusée par 10 voix contre, 2 voix pour, 2 abstentions.**
- ➔ **La présidente soumet au vote l'amendement proposé par M. O. Sauty, soit la mention du préavis favorable de la commission des bâtiments dans les considérants ; cette proposition est acceptée par 15 voix pour, 1 abstention.**
- ➔ **La présidente soumet ensuite au vote l'approbation du projet de délibération 1323.**

P-D-1323 Crédit d'investissement complémentaire de CHF 110'000.- destiné à la rénovation et à la réhabilitation du bâtiment « Laiterie de Compesières »

Considérant,

- *le projet de plan N°29'852-505, établi par le Département de l'urbanisme (DU), ainsi que le projet de loi y relatif,*
- *la découverte, lors de la phase de démolition, d'un plancher affaibli suite à un incendie et l'obligation de le remplacer,*
- *la nécessité de mettre en séparatif le bâtiment et de le relier aux réseaux d'évacuation des eaux existants,*
- *la nécessité de pallier les problématiques constatées lors du démarrage des travaux,*
- *la volonté d'améliorer l'éclairage extérieur du bâtiment,*
- *le besoin d'équiper la salle en mobilier et en rangement,*
- *la délibération D-1285 votée le 11 octobre 2011,*
- *l'exposé des motifs,*
- *le préavis favorable de la commission des bâtiments et écoles,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de CHF 110'000.- destiné à la rénovation et à la réhabilitation du bâtiment de la « laiterie de Compesières ».*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le même compte des investissements déjà voté (D-1285) sous la rubrique 0835.503.00.*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 0835.143.00, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités de 2013 à 2032.*
5. *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.*

Cette délibération est adoptée par 13 voix pour, 3 abstentions.

2. Décision de l'AG de l'ACG du 7 novembre 2012 relative à la prise en charge par le FI du coût du changement du taux d'intérêt de la CAP

Le Conseil municipal a la possibilité de s'opposer à une décision prise lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) par le biais d'une résolution. Celle qui nous concerne ce soir découle des modifications présentées par **M. A. Walder** dans ses communications. En effet, les employés de la CAP et de l'ACG étant affiliés à la CAP, la question du financement de l'assainissement lié à ces derniers s'est posée. Plutôt qu'une augmentation des cotisations pour l'un et un autofinancement pour l'autre, il a été décidé de financer ce montant par le fonds intercommunal. L'Exécutif de la commune de Bardonnex a voté favorablement cette proposition car il a estimé que c'était une façon élégante de régler la question.

IX PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Répartition au sein des commissions

Pour faire suite à l'élection de M. J.-C. Marchand à la présidence de la commission sociale et à la préoccupation liée aux rocade des commissaires évoquée par le groupe DC et Entente, **M. G. Rana Zolana** signale que M. J.-C. Marchand siègera à la commission sociale et à la commission de l'aménagement en remplacement, Mme M. Devins qui quitte cette dernière pour siéger à la commission de l'environnement et du développement durable.

2. Association La Cordée

M. O. Sauty a pris bonne note du soutien de la commune de Bardonnex à l'association La Cordée ; il aimerait connaître le montant qui sera engagé et si d'autres communes feront de même.

Jusqu'à fin 2012, le Canton se chargeait de formuler la demande de subvention pour l'association La Cordée auprès de l'organisme fédéral Jeunesse et Sport, subvention qu'il encaissait et reversait à l'association. Ne voulant plus s'occuper de cet endossement dès 2013 et les demandes individuelles n'étant dorénavant plus autorisées, il a indiqué que seule une collectivité publique ou une organisation faîtière, telle que le Club alpin suisse, pourrait dorénavant se charger de cette demande pour le compte de La Cordée. **M. A. Walder** indique qu'il s'agira donc, pour la commune de Bardonnex, de signer les demandes de subventions, les encaisser et les reverser à l'association comme l'a fait le Canton pendant ces cinq dernières années.

3. Fouilles archéologiques à Compesières

M. P. Barbey a lu dans la Tribune de Genève que la commune de Bardonnex voulait des fouilles préventives à Compesières. Il vient aux nouvelles et demande à quelle date commenceront les travaux.

Comme il l'a déjà indiqué, il a été convenu que **M. A. Walder** recontacterait l'archéologue cantonal au printemps 2013. Ce dernier n'a, à ce jour, aucune nouvelle.

4. Plan de site de Compesières

En préambule à la séance publique qui se tiendra le 28 février prochain au centre communal, **M. J.-C. Marchand** propose qu'une information préalable soit donnée à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Pour cela, il suggère que la prochaine séance de la commission de l'aménagement soit élargie.

M. A. Krasnosselski, président de la commission de l'aménagement, n'est pas formellement opposé à cette proposition. Cependant, redoutant une séance marathon, le plan de site de Compesières n'étant pas le seul point de l'ordre du jour, il préférerait que les membres du Conseil se renseignent auprès de leurs collègues de parti, lors des caucus ou par le biais des procès-verbaux.

M. A. Walder recommande à l'ensemble des membres du Conseil municipal de participer à la séance publique du 28 février ; la présentation et les échanges d'idées leur seront très certainement utiles pour prendre position quant à l'emplacement de la future école. Cette décision est essentielle à l'adoption du plan de site qu'il espère voir validé par le Conseil d'État d'ici à fin 2013.

M. O. Sauty est favorable à la libre circulation de l'information au sein de l'assemblée. Néanmoins, le rapport de force se verrait fortement modifié si l'ensemble des membres du Conseil municipal devait se prononcer lors de la séance de la commission. Selon lui, un préavis quant à l'emplacement de la future école doit être donné par les membres de la commission pour une décision finale en séance plénière du Conseil municipal.

Pour répondre à la demande de M. J.-C. Marchand, **M. A. Walder** propose qu'une séance d'information à l'attention des membres du Conseil municipal soit agendée en lieu et place d'une séance de commission élargie et ce avant le 28 février 2013.

➔ **La présidente soumet au vote l'organisation d'une séance d'information à l'attention des membres du Conseil municipal ; cette proposition est acceptée par 11 voix pour, 5 abstentions.**

5. Piste cyclable – mixité cyclistes - piétons

Mme M. Barrillier demande quel laps de temps sera nécessaire pour obtenir une situation claire quant à l'usage mixte des piétons et des cyclistes de la piste cyclable bordant la route des Hospitaliers.

Mme H. Schneuwly indique que la position de la DGM (Direction générale de la mobilité) demeure inflexible concernant l'utilisation de cette piste cyclable par les usagers. Le gabarit de cette dernière étant insuffisant, le piéton est toléré mais le cycliste demeure prioritaire sur cette piste bidirectionnelle. Néanmoins, si on devait trouver sur le canton, une piste cyclable mixte, bidirectionnelle de même gabarit, la position de la DGM pourrait être rediscutée.

6. Repas des aînés

Mme H. Schneuwly remercie pour la belle décoration de la salle qui a enchanté les personnes présentes. Au vu du nombre d'invités, cette journée a été longue et fatigante pour les membres du Conseil municipal et pour les personnes bénévoles qui ont aidé au service et au bon déroulement de la journée. Elle regrette cependant le manque de courtoisie et de respect envers ces dernières ; elle pense qu'elles mériteraient d'être accueillies avec plus de chaleur.

Certaines paroles manquant de respect envers les personnes âgées ayant été prononcées lors du repas des Aînés et le manque de courtoisie reproché concernant certainement des personnes siégeant ce soir, **M. A. Walder** s'entretiendra avec Mme Schneuwly hors séance.

7. Bornes lumineuses

Malgré ses demandes réitérées, **M. D. Fischer** a pu vérifier qu'aucune action n'avait été entreprise quant à la vérification et au remplacement des bornes lumineuses clignotantes défectueuses. Il souhaiterait que ceci soit entrepris avant la fin de l'hiver.

8. Déchets – statistiques

M. N. Dewaele a pris note des chiffres transmis par Mme H. Schneuwly lors de ses communications. Le tonnage des déchets incinérés n'ayant pas augmenté, ces statistiques méritent un examen approfondi de la part de la commission environnement et développement durable.

Mme S. Schrag demande si la mairie a un retour sur les manifestations procédant au tri des déchets.

Mme H. Schneuwly répond par la négative et confirme que les documents seront envoyés par mail aux membres de la CEDD.

9. Wi-Fi – code d'accès

M. A. Walder communique le nouveau code d'identification et le nouveau mot de passe.

X CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement	11.03.13	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	19.02.13	18h30	Salle des commissions
	EDD	06.03.13	18h30	Salle des commissions
	Finances	18.02.13	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	20.02.13	20h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	13.03.13	18h30	Salle des commissions
	Bureau	21.02.13	18h30	Mairie
	Conseil municipal	05.03.13	20h30	Salle des chevaliers
	Plan de site de Compesières, présentation aux membres du CM	07.02.13	18h30	
	Plan de site de Compesières, présentation publique	28.02.13	19h00	Salle communale
	Course du Conseil municipal	08.06.13		

La présidente remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié, lève la séance à 22h20.

Tatiana Hoyos Bajrami, présidente
Genève, le 31 janvier 2013/fb